

**PROCÈS-VERBAL DE LA 342^E SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À «
LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON
», SITUÉE AU 171 AVENUE DES GROSEILLIERS, LE MERCREDI
4 SEPTEMBRE 2024, À 19H00.**

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

Est absent :

M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

**FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR
LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN**

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre
de secrétaire d'assemblée.

2024-342-1 Ouverture de la séance

À 19H01, le président constate que le quorum est atteint et déclare
que la séance est ouverte.

2024-342-2 Administration générale

2024-342-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du
jour de la séance ordinaire du 4 septembre 2024 et qu'il s'en déclare
satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-208

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis **en**
reportant toutefois les points 5.6 et 8.7.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbaux
 - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés
 - 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

- 2.5 Avis de motion et projet de règlement numéro 2024-014 relatif à la « politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail »
- 2.6 Approbation — Création d'un poste d'agent(e) d'accueil et d'information
- 2.7 Adoption — « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Localité »
- 2.8 Mettre fin à la période de probation — Employé portant le numéro de matricule 369
- 2.9 Projet de Conciliation entre la Localité, le travailleur et la CNESST — (TAT # 1335243 et 1353309)
- 2.10 Autorisation de paiement — Dommages subis aux installations téléphoniques de Telebec
- 2.11 Dépôt du rapport de stage
- 2.12 Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2024

4. Transport

- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2024
- 4.2 Embauche d'un opérateur-manœuvre au service des travaux publics
- 4.3 Démission d'un opérateur-manœuvre au service des travaux publics
- 4.4 Octroi de contrat — Réparation du toit de l'archidrome de Radisson
- 4.5 Attribution d'un contrat relatif à des travaux d'installation électrique dans des immeubles résidentiels de la Localité (30 et 32 Couture)
- 4.6 Octroi de contrat — Réfection de la toiture du bâtiment résidentiel de la Localité, 30 Couture
- 4.7 Octroi de contrat — Travaux de construction dans les bâtiments résidentiels de la Localité (30 et 32 Couture)
- 4.8 Travaux supplémentaires dans les bâtiments résidentiels de la Localité

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois d'août 2024
- 5.2 Proposition de services professionnels — Exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable
- 5.3 Autorisation de procéder aux appels d'offres publics — Exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2024-2025
- 5.4 Octroi de contrat de services professionnels — Mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés
- 5.5 Autorisation de paiement — Travaux de réparation de fuite d'aqueduc au 44 Belleau
- 5.6 Mise aux normes — Réparation des étangs aérés — Installation d'une sonde ultrasonique — reporté

6. Santé et bien-être

- 6.1 Adoption du plan d'action de la politique municipale des aînés MADA

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2024

8. Loisirs et culture

- 8.1 Condoléances pour le décès du M. Jocelyn Dupuis (au camping de Radisson)
- 8.2 Motion de félicitations et Remerciement — 50e anniversaire de Radisson
- 8.3 Activité de réseautage entre les différents acteurs du développement socio-culturel de la Localité de Radisson
- 8.4 Autorisation pour la participation 25e conférence annuelle des loisirs — Événement AQLM – ARAQ
- 8.5 Autorisation – Demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)
- 8.6 Centre jeunesse l'Astral — Demande d'adhésion gratuite pour ses membres au Gym et son personnel
- 8.7 Proposition de service — « LEBLEU communication humaine » — Création d'un dépliant promotionnel — reporté

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.2 Adoption — Procès-verbaux

2024-342-2.2.1 Adoption – Procès-verbal de 7 août 2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 341^{ème} séance ordinaire du 7 août 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le président Sébastien Lebrun

IL EST RÉSOLU

R2024-09-209 **D'ADOPTER** le procès-verbal de la 341^{ème} séance ordinaire tenue du 7 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.2.1 Adoption – Procès-verbal de correction

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de correction du 7 août 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par, le président Sébastien Lebrun
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-210 **D'ADOPTER** le procès-verbal de correction du 7 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le président Sébastien Lebrun

IL EST RÉSOLU

R2024-09-211 **D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 247 503,63 \$ au 31 août 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-342-2.5 Avis de motion et projet de règlement numéro 2024-014 relatif à la « politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail »

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Mme Suzanne Pelletier, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no 2024-014 relatif à la « *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail* ».

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Mme Suzanne Pelletier dépose une copie du projet de règlement 2024-014 relatif à la « *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail* ».

2024-342-2.6 Approbation – Création d'un poste d'agent(e) d'accueil et d'information

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une réorganisation administrative de la Localité, de structurer les besoins en main-d'œuvre et de revoir les rôles et les descriptions de tâches ;

CONSIDÉRANT QU'il est donc requis d'avoir un ou une agent(e) à la réception présent(e) régulièrement au bureau de Localité pour accueillir et répondre aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire créer des opportunités d'emploi pour les diplômés du secondaire, y compris les résidents de Radisson ;

CONSIDÉRANT le projet de descriptions de tâches proposé par le Comité des ressources humaines concernant le poste d'agent(e) d'accueil et d'information.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des RH concernant la classification dudit poste d'emploi dans l'échelle salariale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

V

IL EST RÉSOLU

R2024-09-212 **QUE** le conseil accepte le rôle et les descriptions de tâches du poste d'agent(e) d'accueil et d'information tel que soumis par le comité RH ;

QUE le poste d'agent(e) d'accueil et d'information doit être classé au grade 1, dans l'échelle salariale telle qu'identifiée dans la politique de gestion des ressources humaines (RH) de la Localité;

QUE le conseil local autorise l'appel de candidatures pour combler ledit poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.7

Adoption — « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Localité »

ATTENDU QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14, ci-après la Loi), a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022 et est en vigueur depuis cette date ;

ATTENDU QUE celle-ci prévoit des modifications à la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11, ci-après la Charte) et à d'autres lois s'appliquant aux organismes municipaux ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique linguistique de l'État en février 2023, laquelle s'applique aux organismes municipaux et fournit les orientations nécessaires au déploiement de l'exemplarité en matière d'utilisation, de promotion, de rayonnement et de protection de la langue française;

ATTENDU QUE cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française;

ATTENDU QUE dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023 ;

ATTENDU QUE suivant l'adoption de cette politique linguistique de l'État, les organismes municipaux doivent adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles ils entendent utiliser une autre langue que le français, dans les cas permis par la Charte à l'article 29.15 ;

ATTENDU QU'un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet;

ATTENDU QU'en vue de l'application et du contrôle des dispositions de la Charte de la langue française (ci-après la 'Charte'), les organismes municipaux doivent également adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à leurs obligations en vertu de celle-ci ;

POUR GES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-213

QUE le conseil local de Radisson confirme que la Localité de Radisson se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements ;

QUE la Localité de Radisson s'engage, de façon exemplaire, à utiliser la langue française, à en promouvoir la qualité et à en assurer le rayonnement au Québec de même qu'à en assurer la protection ;

D'ADOPTER la directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Localité de Radisson entend utiliser une autre langue que le français ;

D'ADOPTER la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Localité de Radisson en vertu de la Charte de la langue française ;

QU'une copie de la présente résolution soit adressée avec la directive vierge au ministère de la Langue française.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.8

Mettre fin à la période de probation — Employé portant le numéro de matricule 369

ATTENDU la résolution no R2024-04-078 relative à l'embauche de l'employé portant le numéro de matricule 369, en date du 15 avril 2024 ;

ATTENDU QUE les recommandations du Directeur général de mettre fin à la période de probation et ainsi mettre fin au mandat de l'employé portant le matricule numéro 369 conformément à l'article 2.4.2 de la Politique de gestion des ressources humaines de la Localité de Radisson ;

ATTENDU QUE le Directeur général a avisé, conformément aux directives des normes du travail, l'employé susmentionné de la fin de sa période de probation et donc de son travail à la Localité ;

ATTENDU QUE cette décision a été prise après un examen approfondi de la situation, et qu'il est dans l'intérêt de la Localité de Radisson d'assurer le bon fonctionnement de ses services et des services offerts aux citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-214

QUE le conseil local entérine les démarches entreprises par son directeur général, Nabil Boughanmi, pour mettre fin à la période de probation et ainsi mettre fin au contrat de travail de l'employé susmentionné, à compter du 30 août 2024

;

QUE la lettre de fin de période de probation adressée à l'employé identifié par le matricule 369 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.9

Projet de Conciliation entre la Localité, le travailleur et la CNESST
— (TAT # 1335243 et 1353309)

ATTENDU QUE Mme Ariane Gendron, conciliatrice au Tribunal administratif du travail, a contacté la Localité concernant la possibilité d'une conciliation entre la Localité, le travailleur Guy Lefebvre et la CNESST ;

ATTENDU QUE la conciliation est un moyen simple et efficace de régler les recours sans avoir à se rendre en audience ;

ATTENDU QUE le travailleur se désisterait de sa contestation concernant le refus du nouveau diagnostic ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent en arriver à une entente à l'amiable afin de régler le litige entre elles, si possible ;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer des représentants de la Localité dans le litige opposant la Localité, le travailleur Guy Lefebvre et la CNESST ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-215

DE MANDATER le président M. Sébastien Lebrun, le directeur général, M. Nabil Boughanmi ainsi que l'assistance-trésorière, Mme Annie Juteau, afin de représenter la Localité lors des séances de conciliation qui auront lieu au Tribunal administratif du Québec ;

QUE soient autorisés le président Monsieur Sébastien Lebrun et le directeur général et greffier Monsieur Nabil Boughanmi à signer, pour et au nom de la Localité, un accord de conciliation qui sera déterminée par le Tribunal administratif du travail, laquelle comprend également des modalités d'entente relatives au dossier du travailleur susmentionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.10

Autorisation de paiement — Dommages subis aux installations téléphoniques de Telebec

ATTENDU QUE Telebec tient la Localité responsable des dommages et pertes subis à ses installations téléphoniques au Km 590 Route Billy-Diamond le 26 mars 2024 ;

ATTENDU QUE la Localité a reconnu que les dommages aux installations téléphoniques de Telebec ont été causés lors des opérations de déneigement ;

ATTENDU QUE Telebec réclame le coût des dommages subis au montant de 12 437,42 \$ (Numéro de réclamation: Q11486);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-216

QUE le conseil local autorise le paiement du coût des dommages au montant de 12 437,42 \$;

QUE ce conseil autorise l'assistance-trésorière, Mme Annie Juteau, à entreprendre des démarches pour réclamer ses frais au niveau des assurances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-2.11

Dépôt du rapport de stage

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de stage de Mme Andrée Bastien au sein de la Localité.

2024-342-2.12

Participation au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec ;

ATTENDU QUE le congrès de la FQM est parmi le plus grand rassemblement du monde municipal au Québec et offre une programmation alliant conférences, ateliers, séances d'information et réseautage ;

ATTENDU QUE le congrès de la FQM est un moment phare pour la collaboration et le partage des meilleures pratiques ;

ATTENDU QUE certains membres du conseil ont signifié leur intérêt à assister au congrès 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-217

D'AUTORISER les membres du conseil : Sébastien Lebrun, Aurèle Gravel et Judy Boissonneault à assister au congrès annuel 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec ;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2024, soit le code budgétaire 02.11000.454.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-3 **Sécurité publique**

2024-342-3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2024

Le directeur général et greffier dépose le rapport d'activité du Service de sécurité incendie, pour le mois d'août 2024 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-218 **QUE** le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie ;

QUE ce conseil approuve, pour le mois de septembre 2024, un budget de 12 300 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-4 **Transport**

2024-342-4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de septembre 2024

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-219 **D'APPROUVER**, pour le mois de septembre 2024, un budget de 50 000\$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-4.2 Embauche d'un opérateur manœuvre aux services des travaux publics

ATTENDU QU'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un opérateur manœuvre au service des travaux publics de la Localité ;

ATTENDU QUE le Comité RH a rencontré monsieur Patrick Dinelle et qu'il se déclare satisfait de l'entrevue que celui-ci a accordée et qu'il y a lieu de retenir ses services ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-220

QUE la Localité entérine les démarches entreprises par le Comité RH pour l'embauche de monsieur Patrick Dinelle au poste d'opérateur manœuvre au service des travaux publics de la Localité à compter du 19 août 2024 ;

QUE les conditions de travail de monsieur Patrick Dinelle soient fixées conformément à la recommandation précitée et aux dispositions de la politique de gestion des ressources humaines des employés de la Localité ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-33-100-151 - *Voirie municipale* ;

QUE soit autorisée la signature de l'entente de travail de monsieur Patrick Dinelle tel que soumis par le directeur général et greffier, pour et au nom de la Localité de Radisson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-4.3

Démission de monsieur Patrick Dinelle, opérateur manœuvre

CONSIDÉRANT la résolution numéro **R2024-04-219** autorisant l'embauche de monsieur Patrick Dinelle au poste d'opérateur manœuvre au service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Dinelle, opérateur manœuvre au service des travaux publics, a remis sa démission à la Localité en date de 28 août 2024 et que son dernier jour de travail était le 30 août 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-221

QUE le conseil accepte la démission de M. Patrick Dinelle à titre d'opérateur manœuvre au service des travaux publics, et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-4.4

Octroi de contrat — Réparation de la toiture de l'Archidrome de la Localité

ATTENDU l'offre de services numéro MC-1012 reçue de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » en date du 23 août 2024 pour des travaux de réparation de la toiture de l'Archidrome de la Localité au montant de 15 356 \$, les taxes applicables en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-222

QUE le conseil local accepte la soumission de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » pour des travaux de réparation de la toiture de l'Archidrome de la Localité au montant de 15 356 \$, les taxes applicables en sus ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02.321.00.522 ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-4.5

Attribution d'un contrat relatif à des travaux d'installation électrique dans des immeubles résidentiels de la Localité (30 et 32 Couture)

ATTENDU les résolutions numéro R2023-08-189 et R2023-08-190 autorisant les travaux de construction aux immeubles situés au 30 et 32 rue de la Couture ;

ATTENDU QUE la Localité a fait parvenir à trois entreprises une demande de soumission sur invitation pour lesdits travaux ;

ATTENDU l'offre de services numéro MC-1020 reçue de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » en date du 3 septembre 2024 au montant de 28 971 \$, les taxes applicables en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le président Sébastien Lebrun

IL EST RÉSOLU

Conséquemment, le vote est demandé:

Ont voté POUR : La conseillère Manon Provencher

Ont voté CONTRE : La conseillère Suzanne Pelletier
Le président Sébastien Lebrun

Suite au résultat du vote qui a été demandé:

R2024-09-223

QUE le conseil local ne donne pas suite à la soumission de l'entreprise « MC Mihtukaan construction »;

**Adoptée à la majorité (simple)
des conseillers (ères) présents (es)**

2024-342-4.6

Octroi de contrat — Réfection de la toiture du bâtiment résidentiel de la Localité, 30 Couture

ATTENDU l'urgence d'effectuer les travaux de réfection de la toiture du bâtiment résidentiel de la Localité situé au 30 Couture, le plus rapidement possible ;

ATTENDU QUE la Localité a effectué une demande de prix pour lesdits travaux ;

ATTENDU l'offre de services numéro MC-1009 reçue de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » en date du 29 août 2024 pour réfection de la toiture actuelle au montant de 27 588 \$, les taxes applicables en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le président Sébastien Lebrun

Conséquemment, le vote est demandé:

Ont voté POUR : La conseillère Manon Provencher
Le président Sébastien Lebrun

Ont voté CONTRE : La conseillère Suzanne Pelletier

Suite au résultat du vote qui a été demandé:

IL EST RÉSOLU

R2024-09-224

QUE le conseil local accepte l'offre de service de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » pour la réfection de la toiture du bâtiment résidentiel situé au 30 Couture pour un montant de 18 940.50 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03.800.63.000 ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

**Adoptée à la majorité (simple)
des conseillers (ères) présents (es)**

2024-342-4.7

Octroi de contrat — Travaux de construction dans les bâtiments résidentiels de la Localité (30 et 32 Couture)

ATTENDU les résolutions numéros **R2024-08-189** et **R2024-08-189** autorisant l'entreprise « MC Mihtukaan construction » à effectuer des travaux de constructions sur les immeubles situés au 30 et 32 rue de la Couture ;

ATTENDU QU'il y avait lieu d'ajouter des travaux qui n'étaient pas prévus, à savoir :

- 30A : Installation de sortie de ventilation de salle de bain ;
- 30B : Installation de sortie de sècheuse et installation de hotte cuisine ;
- 32A : Installation de sortie de sècheuse, fan de salle de bain et installation de hotte et sortie.

ATTENDU l'offre de services numéro MC-1021 reçue de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » en date du 3 septembre 2024 pour un montant de 7 323 \$, les taxes applicables en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le président Sébastien Lebrun

IL EST RÉSOLU

Conséquemment, le vote est demandé:

Ont voté POUR : La conseillère Manon Provencher
Le président Sébastien Lebrun

Ont voté CONTRE : La conseillère Suzanne Pelletier

Suite au résultat du vote qui a été demandé:

IL EST RÉSOLU

R2024-09-225

QUE le conseil local accepte la soumission de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » pour des travaux de constructions sur les bâtiments de la Localité situé au 30 et 32 rue de la Couture au montant de 7 323 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03.800.63.000 ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

**Adoptée à la majorité (simple)
des conseillers (ères) présents (es)**

2024-342-4.8

Travaux supplémentaires dans les bâtiments résidentiels de la Localité

ATTENDU les résolutions numéros **R2024-08-189** et **R2024-08-189** autorisant l'entreprise « MC Mihtukaan construction » à effectuer des travaux de construction sur les immeubles situés au 30 et 32 rue de la Couture ;

ATTENDU QU'il y avait lieu d'ajouter des travaux de menuiserie, plomberie, plâtre et peinture;

ATTENDU l'offre de services numéro MC-1014 reçue de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » en date du 4 septembre 2024 pour un montant de 39 391 \$, les taxes applicables en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par le président Sébastien Lebrun

Conséquemment, le vote est demandé:

Ont voté POUR : La conseillère Manon Provencher

Ont voté CONTRE : La conseillère Suzanne Pelletier
Le président Sébastien Lebrun

Suite au résultat du vote qui a été demandé:

IL EST RÉSOLU

R2024-09-226

QUE le conseil local (ne donne pas suite à la proposition de service de l'entreprise « MC Mihtukaan construction » ;

**Adoptée à la majorité (simple)
des conseillers (ères) présents (es)**

2024-342-5 **Hygiène du milieu**

2024-342-5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois d'août 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable.

2024-342-5.2 Proposition de services professionnels — Exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable

ATTENDU QU'il est nécessaire de confier à une personne ou firme spécialisée l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable ;

ATTENDU QU'une invitation à soumissionner a été envoyée à 2 firmes spécialisées ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue de l'entreprise « Nordikeau » datée du 30 août 2024 ;

ATTENDU l'absence de compétition et que le coût total des services offerts par le seul soumissionnaire est plus élevé au seuil obligeant un appel d'offres public, soit 133 800 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-227

DE REJETER la soumission reçue et **D'AUTORISER** le directeur général, M. Nabil Boughanmi à procéder à un appel d'offres public pour des services professionnelles relatives l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable pour les années 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-5.3 Autorisation de procéder aux appels d'offres publics — Exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2024-2025

ATTENDU QUE la Localité est à la recherche depuis plusieurs semaines d'un opérateur qualifié en traitement des eaux ;

ATTENDU QUE par la résolution numéro **R2024-09-224**, il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-228

D'AUTORISER le directeur général d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour des services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de production d'eau potable pour les années 2024-2025 ;

DE PROCÉDER à l'élaboration du cahier de charge pour lesdits travaux ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

2024-342-5.4

Octroi de contrat de services professionnels — Mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT QUE la Localité a fait parvenir une demande de soumission sur invitation à deux entreprises, pour la mesure de boues dans les étangs aérés, à savoir :

1) Offre de services de « Nordikeau »

- Proposition de services professionnels numéro OPT-24-1213 de l'entreprise « Nordikeau » pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés pour un montant de 4 470 \$, plus les taxes applicables ;
- Sur demande, l'entreprise « Nordikeau » peut effectuer les activités complémentaires suivantes par la même occasion aux tarifs unitaires indiqués ci-dessous :

Nombre d'échantillons à prélever

Activités	1 à 3	4 à 6	7 et plus
* Prélèvement ⁽¹⁾	200 \$	175 \$	150 \$
* Analyse siccité ⁽²⁾	30 \$	30 \$	30 \$
* Analyse complète ^{(2) (3)}	520 \$	520 \$	520 \$

- L'hébergement et les frais de déplacement sont à la charge de la Localité

2) Offre de services de « SIMO Management Inc. »

- Proposition de services professionnels numéro 20240900 de l'entreprise « SIMO Management Inc. » pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés, qui se détaille comme suit :

Type de prestation (s) retenu (s)Montant forfaitaire

- * Option 1 (Mesure de boues):..... 7 059,59 \$
Aucun échantillonnage ni analyse des boues
- * Option 2 (Mesure et échantillonnage de boues):..... 7 149,13 \$
Échantillonnage : analyse de la siccité seulement
- * Option 3 (Mesure et échantillonnage de boues):..... 7 849,13 \$
*Échantillonnage : analyse complète**

- L'hébergement et les repas sur site (à Radisson) sont à la charge de la localité

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-229

QUE soit acceptée la proposition de services professionnels numéro OPT-24-1213 de l'entreprise « Nordikeau », pour un montant de 4 470 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Localité mandate l'entreprise « Nordikeau », à effectuer une analyse complète pour 7 échantillons et plus, conformément aux recommandations du « *Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes* » et par un laboratoire accrédité par le ministère d'environnement (MELCCFP), pour un montant 520 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la localité assume les frais d'hébergement et de déplacement

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-5.5

Autorisation de paiement — Travaux de réparation de fuite d'aqueduc au 44 Belleau

ATTENDU QU'il y a eu un problème de fuite d'eau au niveau de la valve coupe-tout de la localité, ce qui pourrait causer des problèmes majeurs à la résidence située au 44 Belleau ;

ATTENDU QU'il y avait urgence d'intervenir pour régler ce problème en mandatant l'entreprise « carrière Taïga Inc. » ;

ATTENDU QUE la Localité a reçu de l'entreprise « carrière Taïga Inc. » le 23 août 2024, la facture numéro 1437 pour un montant de 4 534,91 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la Localité a reçu de l'entreprise « carrière Taïga Inc. » le 23 août 2024, la facture numéro 2127 pour un montant de 15 245,70 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-230

QUE le conseil local entérine les travaux effectués par l'entreprise « carrière Taïga Inc. » pour régler le problème de fuite d'eau au 44 Belleau ;

QUE l'assistance-trésorière, Mme Annie Juteau, soit autorisée à effectuer le paiement requis à l'entreprise « carrière Taïga Inc. » pour un montant total de 19 780,61 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le surplus accumulé ;

QUE ce conseil autorise l'assistance-trésorière, Mme Annie Juteau, à entreprendre des démarches pour réclamer ses dépenses aux assurances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-5.6

Mise aux normes – Réparation des étangs aérés – Installation d'une sonde ultrasonique

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2024-342-6

Santé et bien-être

2024-342-6.1

Adoption — Plan d'action de la politique municipale des aînés MADA

ATTENDU QUE la Localité a nommé un comité de pilotage mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés ;

ATTENDU le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage MADA de la Localité de Radisson et qui a été présenté au conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-231

QUE le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) ;

QUE le conseil reconnaît ce plan d'action comme un outil de planification pour les trois prochaines années ;

QUE le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action ;

QUE le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-7 Aménagement, urbanisme et développement

2024-342-7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2024

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2024 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-342-8 Loisirs et culture

2024-342-8.1 Condoléances pour le décès du M. Jocelyn Dupuis (au camping de Radisson)

CONSIDÉRANT QU'un décès est survenu en août au camping Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE M. Aurèle Gravel, Mme Cécile Leclerc, M. Sébastien Lebrun, Mme Jose Leblanc et Mme Marie-Luce Lachaine, les premiers répondants, la Sûreté du Québec se sont présentés sur place pour aider sa conjointe, Mme Binette, à traverser cette épreuve ;

CONSIDÉRANT QUE deux adolescents sont intervenus pour procéder à un massage cardiaque sur la personne décédée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-232

QUE le Conseil de la Localité de Radisson offre, en leur nom et au nom de l'administration municipale, leurs sincères condoléances à Mme Sylvie Binette, conjointe de monsieur Jocelyn Dupuis ainsi qu'à leurs proches.

QUE ce Conseil local remercie sincèrement tous les intervenants qui ont présents pour aider et soutenir la famille de monsieur Jocelyn Dupuis

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-8.2 Motion de félicitations et Remerciement — 50e anniversaire de Radisson

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a célébré son 50^e anniversaire du 26 juillet au 3 août ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes publics et privés, citoyens et bénévoles ont participé de loin et de près au succès de cet événement ;

ATTENDU QUE Marie-Claude Labbé, organisatrice communautaire du Centre de santé Lebel a été une personne remarquable dans sa participation, qu'elle a consacré temps et énergie et a pris cet événement à cœur sans elle il n'aurait pas été possible d'organiser cet événement tel qu'il a été ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a à son tour ajouté une excellente intervention à cet événement ;

ATTENDU l'ampleur du défi confié au comité 50^e ;

ATTENDU l'implication du Centre de santé Lebel ;

ATTENDU la participation exceptionnelle de volontaires;

ATTENDU la compétence et le dévouement avec lesquels ils ont relevé ce défi ;

ATTENDU le rayonnement de cet événement pour Radisson et pour la région de Baie-James ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-233

QUE le conseil remercie sincèrement tous les organismes du milieu, les entreprises publiques et privées, employés de la Localité, citoyens, bénévoles, les commanditaires et toute autre personne ayant pris part à la réussite de l'événement ;

QUE la présente motion soit envoyée à Marie-Claude Labbé, organisatrice communautaire du CRSSS de la Baie-James qui a contribué de manière significative au succès de cet événement et qui a contribué à rendre l'occasion à la fois agréable et mémorable, afin de la remercier.

DE FAIRE parvenir à tous les volontaires et aux membres du comité organisateur une motion de remerciements et de félicitations pour l'excellence du travail accompli lors du 50^e anniversaire de Radisson ;

QUE la Localité de Radisson remercie chaleureusement l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) pour sa contribution financière à cet événement ;

QUE la Localité de Radisson désire exprimer ses plus sincères remerciements pour la participation d'Hydro-Québec à ce récent événement. Et que la Localité de Radisson remercie vivement cette instance pour sa contribution financière ;

QUE le conseil local remercie sincèrement l'entreprise « Excavation taïga » pour sa contribution financière et l'engagement bénévole de ses employés dans le cadre de cet événement ;

DE REMERCIER, suite à l'événement, les bénévoles, les commanditaires et toute autre personne ayant participé à la réussite de l'événement, notamment le CRSSSBJ, Air Inuit...

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-8.3

Activité de réseautage entre les différents acteurs du développement socio-culturel de la Localité de Radisson

ATTENDU QUE Mme Sophie Beaupré, coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, désire réaliser une activité de réseautage entre les différents acteurs du développement socio-culturel de la Localité, le 6 septembre 2024 à l'Auberge de Radisson ;

ATTENDU QUE cette activité répond aux critères de l'axe 3 du plan de développement culturel de la Localité de Radisson approuvé par le ministère de la Culture et des Communications, à savoir « Maillages en culture et avec d'autres secteurs d'activité » ;

ATTENDU QUE cette activité a pour but :

- D'encourager le réseautage entre les acteurs du milieu.
- De favoriser la concertation et les collaborations entre les secteurs culturels et communautaires.
- D'encourager les partenariats entre les artistes, les organismes culturels et avec d'autres organisations locales.

ATTENDU QUE dans le cadre de « ***l'Orientation 3.2 du plan de développement culturel*** » le ministère de culture et des Communications a contribué une aide financière de 5 000 \$ et que la Localité devra contribuer pour un montant 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-09-234

QUE le conseil local autorise sa coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, Mme Sophie Beaupré, à réaliser l'activité de réseautage entre les différents intervenants du développement socioculturel de la Localité ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02.701.20.490 - ACTIVITÉS CULTURELLES ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-8.4

Autorisation pour la participation 25^e conférence annuelle des loisirs — Événement AQLM – ARAQ

ATTENDU QUE l'Association québécoise du loisir municipal tient sa 25^e conférence annuelle du loisir municipal à Montréal du 3 et 4 octobre 2024 ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un événement qui permettrait au Service des loisirs d'améliorer son réseautage, de participer à des conférences et ateliers pertinents et de rencontrer des fournisseurs en équipement de loisirs ;

ATTENDU QU'il est opportun que la coordonnatrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire, Mme Sophie Beaupré participe à cet événement puisque les sujets abordés seront, entre autres, les camps de jour, le développement culturel et communautaire, le numérique et le monde du loisir, la pénurie vs la rétention de personnel de loisirs ;

ATTENDU la volonté du conseil local de continuer d'améliorer l'offre existante des activités de loisirs dans la Localité de Radisson ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général de la Localité et que la participation de ressources était prévue au budget 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-235

D'AUTORISER Mme Sophie Beaupré, coordonnatrice des loisirs, à participer à la 25^e Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra du 3 et 4 octobre 2024 à Montréal ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE PAYER les frais d'inscription au montant de 790 \$ taxes applicables en sus, ainsi que les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-8.5

Autorisation — Demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ)

ATTENDU QUE la Localité est en accord pour qu'un permis de réunion avec consommation de boissons alcoolisées ait été émis lors de l'activité de maïs qui s'est tenue au Centre communautaire le 18 août 2024 ;

ATTENDU QUE le président du conseil local a autorisé le directeur général M. Nabil Boughanmi, à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir un permis de boisson pour cet événement, tel que convenu avec la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2024-09-236

QUE le conseil entérine les démarches entreprises par le directeur général, Nabil Boughanmi, pour demander un permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) ;

QUE cette résolution soit transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-8.6

Centre jeunesse l'Astral — Demande d'adhésion gratuite pour ses membres au Gym et son personnel

ATTENDU QUE le Centre jeunesse l'Astral est un partenaire social important dans la localité de Radisson qui offre gratuitement aux citoyens divers services communautaires ;

ATTENDU QUE le 26 août dernier, le Centre Jeunesse l'Astral a fait parvenir une demande à la Localité afin de voir la possibilité de permettre à ses jeunes de 14 ans et plus, ainsi qu'à sa directrice Mme Hélène Desgranges et ses animateur(trice)s, de s'inscrire gratuitement au Gym.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par _____,
APPUYÉ par _____

IL EST RÉSOLU

R2024-09-237

QUE le conseil local de Radisson accepte la demande du Centre Jeunesse l'Astral concernant les frais d'adhésion de ses jeunes au gymnase ;

QUE la Localité offre un abonnement gratuit au Gym à la directrice du Centre Jeunesse l'Astral, Mme Hélène Desgranges ainsi qu'à ses animateurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-342-8.7

Proposition de service — « Lebleu communication humaine » — Création d'un dépliant promotionnel

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2024-342-9

Affaires diverses

2024-342-10

Période de questions

Des questions posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes

- Q1 (Citoyen) : Peut-on connaître la raison du départ de l'opérateur-ouvrier du service des travaux publics ?

- RE3 (président) : pour des raisons personnelles
- Q1 (Citoyen) : y a-t-il des problèmes d'embauche d'employés, avez-vous une stratégie pour ce problème ?
- RE1 (président) : on évalue l'environnement actuel, la plupart des compagnies offrent du Fly in Fly out, .
- Q2 (Citoyen) : J'ai une question sur le point 4.5, pouvez-vous mieux l'expliquer ?
- RE1 (président) : Nous avons décidé depuis l'année dernière de diviser les deux bâtiments résidentiels de la Localité, chacun en deux, afin d'assurer plus de logements disponibles pour nos employés que nous devons héberger pendant leurs périodes de probation.
- Q2 (Citoyen) : depuis le départ de Sylvain Audy, avez-vous des gens compétents pour s'occuper des travaux d'assainissement et de production d'eau potable ?
- RE1 (président) : Richard Caron et M. Pichette.
- Q2 (Citoyen) : Ont-ils les qualifications requises ?
- RE1 (président) : Oui.
- Q2 (Citoyen) : question sur le point 5.5, y a-t-il un problème de fuite dans le village ?
- RE1 (président) : RE1 (président) : l'année dernière nous avons mandaté une firme pour rechercher des fuites d'eau. Nous avons déjà réglé le problème. Cette année nous avons déjà accordé un contrat à une firme externe, ces travaux sont exigés par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

2024-342-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

R2024-09-239

ET RÉSOLU de clore la séance à 19H35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James